

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

CF

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N°2026_042

Portant : Avenant n°1 Contrat assurance flotte automobile

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

VU l'article L 2122 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13/2026 du Conseil municipal en date du 21 Mars 2026 reçue en Préfecture d'Avignon le 23 Mars 2026 modifiée par délibération n°53/2026 du 04 juillet 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont la limite des seuils réglementaires avant appel d'offres ; soit pour rappel à la date de la délibération :

- . marchés de fournitures et services 216 000 € HT
- . marchés de travaux 5 404 000 € HT

VU la décision n°55/2023 du 28/12/2023 portant contrat d'assurances pour la collectivité,

CONSIDERANT que suite à la cession du véhicule léger Renault EK – 144- YY le 28/09/2026,

DECIDE

Article 1° : d'accepter l'avenant n°1 portant modification au contrat d'assurance SMACL suite à la cession du véhicule Renault EK-144-YY.

Article 2° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télérecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 3° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (Trésor Public Carpentras), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le **13/10/2026**
Par délégation du Conseil Municipal
LE MAIRE, Bernard LE DILY.

Date de publication, certifiée
exécutoire le :
13-10-2026

